

# COMMUNE DE FOGARON

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 23-06 du 18 novembre 2023.

### COMPTE-RENDU

Présents :

Mesdames Mireille DAGUET, Monique DUBUC-PAGÈS, Hélène LOUGARRE,  
Messieurs Jean-Pierre ESCAIG, Bernard LAURAS.

Absents excusés :

Monsieur Jérôme BOTTAREL.

#### Délibération 23-06 A

Objet : Désignation d'une, d'un secrétaire de séance.

Madame Monique DUBUC-PAGES a été élue secrétaire.

#### Délibération 23-06 B

Objet : Approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal.

Le compte-rendu du conseil municipal 23-05 du 12 octobre 2023 est soumis à l'approbation des membres. Ce compte-rendu ne fait pas l'objet de remarques et est soumis au vote.

Vote : POUR : 5, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

#### Délibération 23-06 C

Objet : Vente de la maison du 10 chemin de la Murette : Attribution du bien.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération 23-05 I en date du 12 octobre 2023 dans laquelle le Conseil Municipal approuvait le cahier des charges et les conditions de mise en vente de la maison appartenant à la commune et sise au 10 chemin de la Murette à Fougaron.

L'information de la mise en vente a fait l'objet de :

- la distribution, le 21 octobre, d'une feuille d'information dans la centaine de boîtes aux lettres de la commune
- la publication d'une info sur l'application « Panneau Pocket » (189 lectures)
- la publication d'une annonce sur le site de vente en ligne « Le Bon Coin » (7 225 vues)

La mairie a reçu une dizaine d'offres :

- 2 par courriel
- 3 déposées en mairie contre récépissé
- 5 en recommandé avec AR

Il a été procédé publiquement à l'ouverture des plis. La synthèse des offres est présentée dans le tableau ci-dessous.

Nom Prénom	Présentation du dossier conforme	Cahier des charges signé	Attestation bancaire	Montant proposé	Observations	Clf
TEYSSIER Armand	NON	NON	NON	7 000,00 €	Non conforme	Nc
SENNEPIN Véronique	NON	NON	NON	8 000,00 €	Non conforme	Nc
KADDARI Mickaël	NON	NON	NON	7 800,00 €	Non conforme	Nc
PACHECO Valentin	OUI	OUI	NON	9 500,00 €	Non conforme	Nc

BLAISE Sylvain	OUI	OUI	OUI	7 500,00 €	Conforme	3
DIAZ Léandre	OUI	OUI	NON	8 000,00 €	Non conforme	Nc
RUMIANEKA Monika	OUI	OUI	NON	7 700,00 €	Non conforme	Nc
OTT Tamara	OUI	NON	NON	8 888,00 €	Non conforme	Nc
DECROIX Nathalie	OUI	OUI	OUI	8 501,00 €	Conforme	2
BOTTAREL Jérôme	OUI	OUI	OUI	10 100,00 €	Conforme	1

Seules 3 personnes ont fait une offre conforme aux critères exigés :

- Monsieur Sylvain BLAISE pour un montant de 7 500,00 €
- Madame Nathalie DECROIX pour un montant de 8 501,00 €
- Monsieur Jérôme BOTTAREL pour un montant de 10 100,00 €

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide :

- **D'ATTRIBUER** à Monsieur Jérôme BOTTAREL, meilleur offrant, la vente de la maison de la Murette pour un montant de 10 100,00 € (dix-mille cent euros)
- **DE DONNER** mandat à Monsieur le Maire pour signer tout documents nécessaires à la vente de ce bien

**Vote** : POUR : 5, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19 h 45.

La Secrétaire

Le Maire